

terre un homme était pendu pour avoir volé un mouton; mais, que je sache, il n'a jamais été fusillé sur place. Je suis donc très étonné d'entendre proposer par un grand politique comme mon honorable ami de Red-Deer (M. Clark) de fusiller sur place quiconque ne paie pas jusqu'au dernier sou exigé par ces lois complexes que des avocats ordinaires ne comprennent pas; et je suis étonné aussi de voir le ministre des Finances approuver, d'un signe de tête, la proposition de l'honorable représentant de Red-Deer. Sans doute le ministre se disait en lui-même: Dieu merci l'honorable député de Red-Deer et moi-même sommes d'accord sur un point, au moins: quiconque retient un sou des impôts dont le frappent ces lois complexes sera traîné comme un agneau à la boucherie et fusillé avant que les rayons du soleil percent l'horizon à l'ouest. . .

(Eclamations.)

Il y aura un tout petit rayon de lumière à l'horizon c'est qui atteindra graduellement l'horizon de l'ouest. On nous dit que Paul fut exécuté à cette heure de l'aurore et je suis convaincu que mon honorable ami de l'Ouest connaît bien cette heure du jour naissant où le vieil apôtre fut mis à mort. Et voilà l'heure que mon honorable ami choisit, en ce vingtième siècle, pour l'exécution de ces pauvres délinquants; il veut les faire arracher de leur lit à minuit—comme cela s'est fait à Winnipeg—et fusiller. Franchement j'espère que l'honorable député et le ministre changeront d'avis et qu'au lieu d'avoir recours à la loi martiale pour la perception des taxes ils se contenteront de la vieille méthode qui jusqu'ici a donné satisfaction. Je crois qu'à la longue ils s'en trouveront mieux; autrement, en effet, l'Etat ne pourra pas toucher ces impôts qui, au dire de l'honorable député d'Ontario-Nord (M. Halbert) sont prélevés sur les cercueils des morts, car, selon la tradition, ceux qui sont fusillés sur place sont enterrés là où ils tombent. Je crois que mon excellent ami de Red-Deer n'a pas suffisamment réfléchi avant de recommander pareille méthode pour la perception des impôts et j'ose espérer qu'il reviendra sur sa décision.

M. CLARK (Red-Deer): Je ne suis pas savoir avocat, monsieur le président, pour savoir si les connaissances légales de mon honorable ami se perfectionnent avec l'âge, mais je suis sûr que son humour devient plus lourd et je ne constate pas que mon honorable collègue soit plus juste à l'égard d'autrui. Je ne conçois pas qu'un auditeur attentif de mes paroles à ce sujet ait pu comprendre que je recommandais pour le

[M. McKenzie.]

contribuable qui manque à ses devoirs de citoyen la même punition qu'on inflige au déserteur du champ de bataille. Je n'ai pas dit un seul mot qui pourrait s'interpréter en ce sens; c'est presque une honte qu'un député soit obligé de prendre la parole pour déclarer qu'il ne voulait rien dire de la sorte. Après tout, monsieur le président, ni la guerre, ni le prélèvement des frais de la guerre, n'ont rien de drôle. J'attire l'attention de l'honorable représentant du Cap-Breton-Nord (M. McKenzie) là-dessus. Parfois nous admirons ses mots spirituels, mais une dette de 200 millions n'est pas matière à facétie. Je ne voudrais pas accuser l'honorable député de dénaturer mes paroles délibérément dans l'intention de s'attirer l'appui de certaines factions; seulement il a presque justifié pareille accusation. Je n'ai pas parlé de fusiller le contribuable qui ne paie pas ses contributions. J'ai dit quelle punition on inflige au déserteur militaire, mais touchant le devoir qui incombe au ministre qui perçoit les impôts, j'ai employé le terme "esprit".

Je l'ai félicité de l'esprit de justice avec lequel il a promis à la Chambre et au pays d'aborder la perception de l'impôt sur le revenu. Je désire dire à mon honorable ami (M. McKenzie) qui s'il a de la sympathie pour le riche qui cherche à éviter l'impôt sur le revenu, après les sacrifices que l'on a faits et les vies qui ont été perdues dans les tranchées, je n'en ai pas. Ma sympathie va au pauvre qui est grevé quand il ne devrait pas l'être, mais non au riche qui a de gros revenus et qui ne veut pas payer l'impôt. Je me demande si j'aurais dû répondre à mon collègue, parce qu'il n'y avait rien à répondre. Je me suis levé pour expliquer clairement mon attitude afin qu'elle ne prêtât à aucun malentendu.

M. MCKENZIE: Je répète qu'un impôt est une dette. C'est une dette envers la couronne et c'est la différence qu'il y a avec une dette envers un particulier. Mon honorable ami (M. Clark) dit que cet impôt n'est pas une dette, qu'il ressemble à un devoir militaire. J'ai parfaitement le droit de supposer que mon honorable ami pensait qu'il faudrait se conduire au sujet de cet impôt comme au sujet des coupables dans les affaires militaires, le soldat qui faillit à son devoir est fusillé, celui qui manque à son devoir en ne contribuant pas les deniers voulus pour les fins de la guerre devrait aussi être fusillé. Voilà le raisonnement de mon collègue, si j'ai bien compris. Je le prierais, cependant, de ne pas prendre la chose trop sérieusement, parce que, moi-même, je n'étais pas trop sérieux. Je